

FORMULAIRE DE RESERVATION

Envoyer par e-mail à holidayalgarve@yahoo.co.uk et une copie par courrier avec signature à 5, THE FIRS, LIPHOOK, HAMPSHIRE, GU30 7PJ, GB.

APPARTEMENT AB, VARANDAS DO MAR, OLHOS DE ÁGUA, ALGARVE, PORTUGAL

PAR QUEL MOYEN AVEZ VOUS EU CONNAISSANCE DE NOTRE HÉBERGEMENT ?

Si par Internet – Quelle Website?.....

(Veuillez remplir les zones grisées)

Nom (En Majuscule)			
Adresse			
Téléphone (Domicile)			
Téléphone (Travail)			
E-mail			
Période de réservation Dates			
Nombre de personnes	Adultes		Enfants
Montant de la réservation (en Euros)		(ci-joint/non remboursable) (Voir Paragraphe 5) (Payable 8 semaines avant le début de la réservation)	
Moins 25% de Réserve			
Sous-Total			
Plus Caution	200.00		
Solde			

J'AI LU LES TERMES ET LES CONDITIONS CI-APRES ET LES ACCEPTE AINSI QUE TOUTES LES PERSONNES OCCUPANT L'APPARTEMENT PENDANT LE SÉJOUR. JE SUIS MAJEUR.

Signature		Date	
------------------	--	-------------	--

LA RESERVATION EST PROVISoire JUSQU'A CONFIRMATION ECRITE PAR LES PROPRIETAIRES OU LEURS AGENTS.

LA RESERVATION PART DU DIMANCHE (15H00) JUSQU'AU DIMANCHE (10H00).

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A – MR DAVIES, RICHARD

**CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORMAND – SAINT JAMES (SAINT –LO)
Code Etab. 16606 Code Guichet 10024 No. de Compte 08901414111 Clé 11
IBAN: FR76 1660 6100 2408 9014 1411 111 CODE BIC/SWIFT: AGRIFRPP866**

LES DRAPS ET LES SERVIETTES DE TOILETTE SONT FOURNIS.

LES ANIMAUX FAMILIERS NE SONT PAS ADMIS.

LA CONSOMMATION NORMALE D'EAU ET D'ELECTRICITE EST INCLUSE DANS LE MONTANT DE LA RESERVATION.

NOUS NOUS RESERVONS LA POSSIBILITE DE FACTURER LES CONSOMMATIONS PLUS ELEVEES.

DANS LE CAS OU IL Y AURAIT DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES CELLES-CI DEVRONT ETRE CHIFFREES AUSSITOT LA PERIODE DE RESERVATION TERMINEE.

CONDITIONS DE RESERVATION

1. La propriété dont le nom 'Appartement AA, Varandas do Mar' est proposée à la location après confirmation par les propriétaires ou leurs agents au locataire.
2. Pour réserver l'appartement, le locataire devra compléter le formulaire de réservation, le retourner et procéder au virement de l'acompte non-remboursable (soit 25% du montant total). A réception du formulaire de réservation et confirmation du virement bancaire, les propriétaires ou leurs agents adresseront une confirmation de la réservation par écrit (ou par e-mail).
3. Le solde de la réservation avec la caution (voir paragraphe 5) devra être payé au moins 8 semaines avant le début du séjour. En cas de non respect de cette clause, les propriétaires ou leurs agents se réservent le droit d'annuler la réservation avec confirmation écrite de leur part. Le locataire restera redevable du solde de la location sauf dans le cas où les propriétaires ou leurs agents trouvent à louer l'appartement. Dans ce cas les dispositions prévues au paragraphe 6 de ce formulaire de réservation s'appliqueront pleinement. Toutes réservations effectuées dans un délai inférieur à 8 semaines seront payables intégralement à la réservation.
4. Toutes les dépenses supplémentaires (ex. dégâts causés par les occupants, consommations élevées d'eau et de l'électricité...) devront être réglées aux propriétaires ou leurs agents à la fin du séjour.
5. Une caution de 200 Euros pour chaque période de réservation est obligatoire pour couvrir tous dégâts, causés par les occupants, à l'appartement ainsi qu'aux biens s'y trouvant. Il est entendu que toutes dépenses supérieures à ce montant seront à la charge du locataire. La caution sera remboursée par les propriétaires ou leurs agents 4 semaines après la fin du séjour déduction faite de toutes dépenses incombant aux locataires.
6. Conformément aux paragraphes 2 et 3, en cas d'annulation, le remboursement des sommes versées sera effectué dans le cas où les propriétaires ou leurs agents peuvent relouer l'appartement, et toutes les dépenses et pertes résultant de cette situation seront déduites des sommes remboursables. Il est fortement recommandé aux locataires de souscrire une assurance de voyage (incluant l'annulation) et couvrant intégralement les affaires personnelles des occupants, ainsi que tous dégâts causés à tiers etc., du fait que ces dispositions ne sont pas couvertes par l'assurance des propriétaires ou leurs agents.
7. Le séjour débutera à 15h00 le premier jour et prendra fin à 10h00 le dernier jour. Les propriétaires ou leurs agents n'ont pas obligation d'accueillir les locataires avant l'heure prévue d'arrivée et les occupants devront libérer l'appartement impérativement à 10h00. Les clés de l'appartement seront envoyées 10 jours avant le commencement de la location et doivent être retournées toute de suite après la fin de la location par envoi recommandé dans une enveloppe matelassée.
8. Le nombre total de personnes occupant l'appartement ne pourra être supérieur à 4 sauf si les propriétaires ou leurs agents ont donné leur accord par écrit.
9. Les occupants s'engagent à se comporter correctement et à prendre soin de l'appartement et à le laisser propre et en bon état à la fin de leur séjour. Les propriétaires ou leurs agents se réservent le droit de déduire toutes sommes nécessaires au nettoyage si les locataires ne restituent pas l'appartement en parfait état de propreté. Les occupants s'engagent également à respecter le voisinage dans la résidence.
10. Le locataire prévendra les propriétaires ou leurs agents dans les plus brefs délais tous défauts ou pannes dans l'équipement ou appareils ménagers dans l'appartement et il sera convenu avec les propriétaires ou leurs agents de la marche à suivre pour effectuer les réparations ou remplacements nécessaires au plus vite.
11. Les propriétaires ou leurs agents ne seront pas tenus responsables au près du locataire:
 - En cas de dysfonctionnement des services publics (eau, électricité etc...), ou bien en cas de panne des appareils ménagers dans l'appartement.
 - Pour toutes pertes, dommages ou accidents résultants des conditions météorologiques, émeutes, guerre, grèves ou autres circonstances indépendantes de la volonté des propriétaires ou leurs agents.
 - Pour toutes pertes, dommages ou inconforts causés ou supportés par le locataire dans le cas où l'appartement serait détruit ou conséquemment endommagé avant le début du séjour et dans toutes circonstances analogues les propriétaires ou leurs agents devront informer et rembourser sous 8 jours toutes sommes versées précédemment comme prévu au contrat de location.
12. En aucune circonstance la responsabilité des propriétaires ou leurs agents vis-à-vis du locataire n'excédera pas la somme versée aux propriétaires ou leurs agents pour la durée de la location.

Veuillez noter que ces conditions de location seront portées sur notre confirmation de réservation.